



**SAISON 2010/2011**

#### **POLE ESPOIRS JUDO D'AMIENS**

✉ Ligue de Picardie – 39 rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS  
☎ 03 22 80 17 32 ☎ 03 22 80 85 70 📧 [picardie.judo.ligue@wanadoo.fr](mailto:picardie.judo.ligue@wanadoo.fr)

## **PRESENTATION GENERALE**

### **RATTACHEMENT FEDERAL**

#### **FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

✉ 21-25, avenue de la Porte de CHATILLON 75680 PARIS CEDEX 14  
☎ 01 40 52 16 16 ☎ 01 40 52 16 00 📧 [judo@ffjudo.com](mailto:judo@ffjudo.com) 🌐 [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)

Responsable du haut niveau ☞ René RAMBIER

Chargés de missions nationales

☞ Guy LEBaupin «groupe cadets» 📧 [guy.lebaupin@ffjudo.com](mailto:guy.lebaupin@ffjudo.com)

## **ORGANISATION GENERALE**

#### **RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU POLE ESPOIRS JUDO D'AMIENS**

Le Président de la Ligue de Picardie de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées ☎ 03 22 80 17 32

Secrétariat ✉ 39 rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS

☎ **03 22 80 17 32** ☎ **03 22 80 85 70** 📧 [picardie.judo.ligue@wanadoo.fr](mailto:picardie.judo.ligue@wanadoo.fr)

#### **COORDONNATEUR DU POLE ESPOIRS JUDO D'AMIENS**

Monsieur Patrice BERTHOUX

Conseiller Technique Régional de Judo (professeur de sport – BEES 2<sup>ème</sup> degré)

☎ 06 30 89 44 68 📧 [berthoux.patrice@orange.fr](mailto:berthoux.patrice@orange.fr)

## **ORGANISATION PAR SECTEUR**

#### **ENTRAINEMENT ET COMPETITION**

Mr Guillaume DELVILLE – BEES 2<sup>ème</sup> degré – entraîneur responsable du suivi sportif et scolaire ☎ 06 77 23 79 50 📧 [gdelville@hotmail.fr](mailto:gdelville@hotmail.fr)

Mr Pierre-Emmanuel AFCHAIN – BEES 1<sup>er</sup> degré – intervenant technique ☎ 06 23 48 05 29  
📧 [petit-afchain@hotmail.fr](mailto:petit-afchain@hotmail.fr)

Mr Hugo LEBaupin – BEES 1<sup>er</sup> degré– intervenant technique ☎ 06 33 67 92 66  
✉ [lebaupin.hugo@hotmail.fr](mailto:lebaupin.hugo@hotmail.fr) CTF 02

Mr Lakhdari BENABDELMOUMENE–BEES 2<sup>ème</sup> degré–intervenant technique ☎ 06 03 90 74 53  
✉ [lakcdoj@aol.com](mailto:lakcdoj@aol.com) CTF 60

Mr Nicolas CAHIER–BEES 2<sup>ème</sup> degré – intervenant technique ☎ 06 28 33 11 07  
✉ [nicolas.cahier@orange.fr](mailto:nicolas.cahier@orange.fr) CTF 80

## SUIVI SCOLAIRE

Mr Guillaume DELVILLE ⇨ coordinateur du suivi scolaire et responsable du suivi scolaire sur les établissements « Collège Amiral LEJEUNE ; Lycée La Hotoie » à AMIENS.

## ENVIRONNEMENT MEDICAL

### EQUIPE « SANTE » DU POLE ESPOIRS JUDO AMIENS

Médecin du Pôle ⇨ Docteur Daniel ABET

☎ 03 22 66 80 00

Kinésithérapeute du Pôle ⇨ Elodie WAUTHIER

☎ 06 64 36 86 62

## ETABLISSEMENTS SCOLAIRES CONVENTIONNES

Collège Amiral LEJEUNE, rue de l'Amiral Lejeune 80000 AMIENS ☎ 03 22 71 23 80  
Coût annuel (demi-pension collège+ internat CRAJEP) = 3450€ dont 1500€ de bourse du Conseil Régional de Picardie + la bourse de votre conseil général pour les licenciés picards sur liste SHN.

Lycée LA HOTOIE, 80 rue du bâtonnier Mahut 80000 AMIENS ☎ 03 22 22 47 47  
Coût annuel (internat) = 1500€ dont 600€ de bourse du Conseil régional de Picardie + la bourse de votre conseil général pour les licenciés picards sur liste SHN.

## LIEUX D'ENTRAINEMENT ET D'HEBERGEMENT

### LIEUX D'ENTRAINEMENT

Dojo du Coliseum, 80000 AMIENS

Dojo du collège, 80260 VILLERS BOCAGE

Dojo du STAPS, campus universitaire 80000 AMIENS

### LIEUX D'HEBERGEMENT

Collégiens = CRAJEP square Friant les 4 chênes 80000 AMIENS

Lycéens = Internat du lycée La Hotoie, 80 rue du bâtonnier Mahiu 80000 AMIENS

## DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Directeur Régional ⇨ Mr LESDOS Eric  
Suivi des Pôles ⇨ Mme BREHARD Gaëlle

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports Amiens ☎ 03 22 33 89 00  
Conseil Régional de PICARDIE ☎ 03 22 97 37 37  
Rectorat de l'académie d'AMIENS ☎ 03 22 82 38 23  
Service régional UNSS ☎ 03 22 95 31 09

## PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

### ENTRAINEMENTS

JOUR	HORAIRE	INTERVENANTS
LUNDI	16H30 – 18H30	Guillaume DELVILLE Pierre-Emmanuel AFCHAIN
MARDI	18H30 – 20H30	Guillaume DELVILLE
MERCREDI	17H00 – 19H00	Guillaume DELVILLE
JEUDI	16H30 – 18H30	Guillaume DELVILLE Patrice BERTHOUX Pierre-Emmanuel AFCHAIN Nicolas CAHIER
VENDREDI	16H30 – 18H 00 OU ENTRAINEMENT DANS LE CLUB D'APPARTENANCE	Guillaume DELVILLE

☞ Le mardi et mercredi soir, des navettes aller et retour assurent la liaison entre les dojos et les internats.

### NAVETTES

JOUR	ALLER	RETOUR
MARDI	LYCEE → 18H00 CRAJEP → 18H05 DOJO → 18H25	CRAJEP → 20H55 LYCEE → 21H00
MERCREDI	CRAJEP → 16H25 LYCEE → 16H30 DOJO → 16H55	LYCEE → 19H45 CRAJEP → 19H50

☞ Le respect des horaires est impératif.

## SOUTIEN SCOLAIRE

Les assistants pédagogiques du lycée La Hotoie sont disponibles tous les jours de la semaine en fonction des matières.

Le soutien scolaire du collège Amiral Lejeune est mis en place en fonction des besoins des jeunes.

Etudes obligatoires tous les soirs au sein des différents établissements accueillant le Pôle Espoirs. Un soutien scolaire est également à disposition pour les internes du CRAJEP.

## SUIVI « SANTE »

<b>KINE</b>	<b>LIEU</b>	<b>INTERVENANT</b>
MARDI, MERCREDI	ENTRAINEMENT, CABINET	Elodie WAUTHIER
<b>MEDECIN</b>	<b>LIEU</b>	<b>INTERVENANT</b>
LUNDI, JEUDI	ENTRAINEMENT	DR ABET
<b>DIETETICIEN</b>	<b>LIEU</b>	<b>INTERVENANT</b>
Sur rdv		
<b>PSYCHOLOGUE</b>	<b>LIEU</b>	<b>INTERVENANT</b>
Sur rdv		

## REGIME DE RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les jeunes sont placés sous la responsabilité du Pôle Espoirs Judo d'AMIENS :

- pendant la durée des activités organisées par le Pôle Espoirs Judo d'AMIENS et liées à son champ d'actions, notamment entraînements, stages, compétitions, soutien scolaire, suivi médical,
- pour tous les déplacements mis en oeuvre par le Pôle Espoirs Judo d'AMIENS pour prendre part à ces activités, quel que soit le mode de déplacement : véhicule de ligue – véhicule particulier conduit par un cadre missionné à cet effet – transport collectif non surveillé à l'usage exclusif des judokas,
- du lieu de prise en charge effective au point de retour effectif, y compris pour les trajets de liaison entre l'établissement scolaire, le lieu de l'activité et le domicile, dès lors que ces trajets sont organisés par le Pôle Espoirs Judo d'AMIENS.

Les jeunes restent sous la responsabilité de l'établissement scolaire pendant le temps scolaire.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, représentants légaux ou des personnes désignées par eux-mêmes :

- lors des activités ne relevant pas du programme d'actions du Pôle Espoirs Judo d'AMIENS.
- pour les trajets d'ordre privé entre l'établissement scolaire, le domicile et le lieu de l'activité, dès lors que le trajet n'est pas effectué à bord d'un véhicule affrété à l'initiative du Pôle Espoirs Judo d'AMIENS.

Toute sortie de l'établissement scolaire, des lieux de stages ou de tournois non prévue par l'organisation de la vie scolaire ou du Pôle Espoirs Judo d'AMIENS doit être préalablement notifiée par écrit par les parents ou tuteurs.

Les activités se déroulant sous la responsabilité du Pôle Espoirs Judo d'AMIENS bénéficient intégralement des dispositions du contrat d'assurance GENERALI FRANCE N° AA 747 283 et MUTUELLE DES SPORTIFS N° 1431 et de la protection juridique EUROPEENNE DE PROTECTION JURIDIQUE N° AB 053 133 (*référence : textes officiels FFJDA*) en matière de responsabilité civile, accidents corporels, assistance, protection juridique et assurance complémentaire pour les dommages aux véhicules des transporteurs bénévoles. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

Au delà des garanties de base proposées avec le formulaire de licence, des options complémentaires en matière de couverture des accidents corporels peuvent être souscrites par les licenciés via leur club d'appartenance.

## TEXTES OFFICIELS

## REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur du Pôle Espoirs de Picardie à Amiens.

### **Préambule**

Tout judoka appartenant à la filière d'accession au haut niveau du Pôle Espoirs de Picardie doit avoir en toute circonstance un comportement et une attitude exemplaire de nature à valoriser l'image du judo et de la FFJDA en référence à son code moral.

L'engagement dans cette structure d'entraînement de la FFJDA oblige le judoka à suivre un certain nombre de règles évoquées ci-dessous.

### **ARTICLE 1 : Licence**

Le judoka doit s'assurer dès le tout début de la saison sportive et son entrée dans la structure Pôle Espoirs de Picardie qu'il est bien licencié à la FFJDA.

## **ARTICLE 2 : Comportement à l'entraînement et en compétition**

Le judoka s'engage à respecter le programme d'entraînement et de compétition défini par l'encadrement du Pôle Espoirs. Il devra faire preuve de motivation, de ponctualité, d'assiduité et de respect des lieux d'entraînement ainsi que des moyens de transport mis à sa disposition.

Le judoka s'engage à :

**1) S'entraîner régulièrement et pour la saison entière (Septembre à Août).** Dans le cas où un élève du Pôle Espoirs désirerait quitter la structure en cours de saison, il lui serait demandé une justification écrite signée de ses parents et de son professeur de club.

**2) Suivre la totalité du programme d'entraînement établi en concertation avec les entraîneurs et le responsable du suivi scolaire. Ainsi, l'entraînement est obligatoire et une absence injustifiée est inacceptable.** Toute absence de l'entraînement devra donc faire l'objet d'un mot des parents justifiant l'absence.

**3) Participer à l'ensemble des actions** pour lesquelles il aura été sélectionné (compétitions, tournois, stages...) et surtout avoir une attitude irréprochable, exemplaire à tout instant que ce soit dans la défaite comme dans la victoire lors d'un combat.

## **ARTICLE 3 : Scolarité et formation**

Afin de préparer au mieux son avenir professionnel, le judoka s'engage à :

**1) Respecter le règlement intérieur de l'établissement** qui l'accueille (le judoka doit faire preuve d'un comportement exemplaire et ne pas perturber la vie du groupe avec lequel il suit sa formation).

**2) Faire tous les efforts nécessaires pour assurer sa réussite scolaire** en suivant avec assiduité les cours de formation. Ainsi, le plus grand sérieux est demandé en cours mais aussi en étude surveillée, en cours de soutien ou de rattrapage et dans le travail personnel. **Il est rappelé que cet élément est primordial pour le maintien en structure.** En cas de difficultés scolaires, le programme d'entraînement et de compétitions pourra être réduit sur décision du responsable du suivi scolaire.

## **ARTICLE 4 : Médical et hygiène de vie**

Le judoka s'engage :

1) A être inscrit à la sécurité sociale,

2) A n'avoir en aucun cas recours à un médicament inscrit sur la liste des produits interdits, sauf prescription médicale approuvée par un médecin de la structure.

3) A se soumettre à tous les contrôles de lutte contre le dopage demandés par les pouvoirs publics ou la FFJDA.

4) A se soumettre aux obligations de suivi médical mises en place par la structure Pôle Espoirs.

5) A avoir une hygiène de vie conforme à celle d'un sportif de haut niveau.

## **ARTICLE 5 : Sanctions**

Tout judoka admis dans la Structure Pôle Espoirs de Picardie ne peut y être maintenu l'année suivante qu'en fonction de sa volonté de réussir, de ses progrès, de ses résultats et du respect du règlement intérieur.

D'une façon générale, il est intégré pour une période minimale d'un an. Cependant une exclusion peut intervenir en cours d'année si l'élève fait preuve d'un comportement inacceptable.

En cas d'exclusion du Pôle Espoirs, les familles s'engagent à ne pas maintenir leur enfant dans l'établissement scolaire s'ils ont bénéficié d'une dérogation à la carte scolaire.

**Le non respect du règlement intérieur de la structure entraînera une sanction.** En fonction de la gravité de la faute, les sanctions disciplinaires pouvant être prises sont les suivantes :

- avertissement oral ou écrit à la famille
- exclusion temporaire ou définitive de l'entraînement
- exclusion temporaire ou définitive de l'internat
- exclusion définitive du centre d'entraînement
- saisine du tribunal fédéral pour faute grave.

Toute sanction fera l'objet d'une information aux parents ou au responsable légal.

